

Amarel®-Folpet DF

Fongicide viticole préventif et stoppant contre le mildiou avec une efficacité secondaire contre le rougeot et partielle contre le botrytis

Description du produit en bref

Fongicide viticole composé de deux matières actives complémentaires. Amarel-Folpet a une action préventive et stoppante contre le mildiou, une efficacité secondaire contre le rougeot et partielle contre le botrytis.

Matières actives

53,5% Folpet 8% Cymoxanil

Formulation

Granulé à disperser dans l'eau (WG)

Fabricant

Stähler Suisse SA, 4800 Zofingen

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-5004

Mode d'action

Le **Folpet** appartient au groupe chimique des phtalimides. Il empêche la germination des spores et la formation du mycelium de certains champignons parasites avant leur pénétration dans les tissus végétaux. Il a une bonne persistance d'action. Le **Cymoxanil** appartient à la famille chimique des acétamides. Son activité fongicide est caractérisée par quatre actions distinctes et complémentaires:

- 1- action de contact au moment de la germination des spores,
- 2- action translaminare, la matière active se répartit dans la feuille traitée jusqu'à la face inférieure. Il pénètre dans les tissus des feuilles et détruit le

champignon présent jusqu'à 3 jours après une infection.

3- action stoppante, destruction du champignon à l'intérieur de la plante,

4- action antisporeuse, réduction des conidies infectieuses.

L'association d'une matière active préventive avec une matière stoppante apporte une efficacité sûre et de longue durée.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.15% (150 g/100 l d'eau par concentration normale) correspondant à 1.5-2.4 kg/ha.

Amarel-Folpet DF peut être appliqué dès le stade 3 feuilles jusqu'à mi-août. Selon les conditions climatiques, les traitements peuvent être espacés de 10 à 14 jours.

Pour la lutte contre l'oïdium, Amarel-Folpet est miscible avec Cyflamid, Slick, Talendo et autres fongicides anti-oïdium.

Après la floraison, il est également possible d'utiliser Amarel-Folpet DF en association avec Oxycuivre 35, Cupric Flow ou Kocide 2000, ou de le remplacer par Amarel Cuivre DF ou Amarel Disperss.

Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Restrictions

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive ou à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface. Lors des travaux successifs, porter des gants de protection et une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants, une tenue de protection et des lunettes de protection hermétiques ou une visière. Lors de l'application de la bouillie de pulvérisation porter des gants et une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Miscibilité

Amarel-Folpet DF est miscible avec nos fongicides Armicarb, Cupric Flow, Cyflamid, Frupica SC, Kocide 2000, Stamina S, Slick, Talendo, Oxycuivre 35, Soufralo, ainsi qu'avec l' insecticide Elvis et la gamme Goëmar. Se référer aux instructions d'emploi des produits à associer !

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité n'est pas perturbée par une précipitation de moins de 30mm et survenant 4 heures après le traitement.

Important à savoir

Amarel-Folpet DF n'a aucune influence sur la fermentation des moûts ainsi que sur le goût des vins. Amarel-Folpet DF est également autorisé pour les traitements par voie aérienne. En présence d'une attaque visible de mildiou, il est conseillé de faire deux traitements de barrage à intervalle de 5-6 jours.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H332** Nocif par inhalation. **H351** Susceptible de provoquer le cancer. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H361fd** Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P501 Éliminer le contenu/récepteur en prenant toutes précautions d'usage.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récepteur ou l'étiquette.



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 69 31 Emballage simple à 1 kg

10 69 31 Carton à 12 x 1 kg

Emballage

10 69 32 Emballage simple à 10 kg



GHS07



GHS08

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>